



Communauté de Communes
des Portes de Vassivière

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 26 octobre 2023 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à Doms, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 20 octobre 2023

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Exprimés	Poste vacant
35	21	6	27	27	2

<u>Pour</u>	<u>Contre</u>	<u>Abstention</u>
27	0	0

Membres présents : BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michèle, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, COUPET Georges, DUMONT ST PRIEST Hubert, GASCHET Gérald, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, MALET Patrick, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel.

Membres suppléants ayant voix délibérative : GRANDAUD Gilbert

Membres ayant donné pouvoir : ANOMAN Matthieu a donné pouvoir à THEYS Michel, BERTRAND Sylvaine a donné pouvoir à BOSDEVIGIE Jean Pierre, BODIN Pascal a donné pouvoir à BIDAUD Jean Michel, COLIN Juliana a donné pouvoir à SIMON Philippe, GORA Richard donne pouvoir à PLAZANET Mélanie, MARQUES Evelyne a donné pouvoir à BAUDEMONT Dominique.

Membres excusés : CHAMPAUD Marc, ECHASSERIAU Vincent, LOURADOUR Patricia

Membres absents : DELEFOSSE Laurent, LEVET Elise, Simon Isabel.

Secrétaire de séance : Michel Theys

FINANCES

Délibération n°85-2023 : Adoption rapport sur le prix et la qualité du service SPANC (RPQS) 2022

Monsieur le Vice-Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement non collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

A l'unanimité, les élus communautaires décident, après en avoir délibéré, de :

- **ADOPTER** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif joint en annexe
- **METTRE EN LIGNE** le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **RENSEIGNER** et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA
- **TRANSMETTRE** ce rapport aux communes pour qu'il soit présenté en conseil municipal

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme,

A Eymoutiers le 27 octobre 2023

La Présidente
Mélanie PLAZANET

**Communauté de Communes
des Portes de Vassivière**
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le : **31 OCT. 2023**

Publié le : **31 OCT. 2023**